

PV N° 4 COMMISSION DES JEUNES

Réunion du : JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026

A :14H

Présidence de séance : MR Stéphane BROCCQ

Présents : MME Claire MANTOUX, MR Michel UDOVICIC, Jean Marie TASTEVIN

Absents excusés :

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Les Membres présents nomment M. BROCCQ Stéphan pour exercer la fonction de Présidente pour la séance du jour.

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°3 du 27.08.2026.

COMPOSITION POULES 2026/2027

U15 D1

Calvisson et Cavill Chusclan Laudun intègrent la poule

Rousson annule son engagement

Soleil levant demande en D4 accepté.

U15 D4 C

Engagement tardif de Cavill Chusclan Laudun : Mise en place C pour équilibrage des poules.

COUPE GARD LOZERE

Suite au courrier de Nîmes OL, l'équipe U14 Territoire de Nîmes OL ne participera pas à la coupe Gard Lozère U15 avec l'aval de la Commission Statuts et règlements.

VOIR LISTES DES EQUIPES ENGAGEES A CE JOUR EN ANNEXE 1

COURRIERS DES CLUBS

Courrier de La Regordane du 31/08/26

Suite à votre courrier, nous vous confirmons que l'engagement de votre équipe est confirmé en U15 D4 (Engagement nouvelle équipes).

Mutés supplémentaires – Equipe Féminine

Par application de l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 : Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire [...] »

2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son District d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe. »

Voici la liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire à ce titre :

Club	Equipe bénéficiaire
St. Beaucairois FC	U15 F D4

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DE SÉANCE
M BROcq Stéphan



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme MANTOUX Claire

